



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Etienne, le 15/02/2022

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA LOIRE*

*Pôle Ressources et Gestion État*

*Pôle d'évaluation domaniale*

*11 rue Mi-carême – BP 502*

*42007 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1*

*Téléphone : 04 77 47 86 98*

*Mél. : [ddfip42.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip42.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr)*

**POUR NOUS JOINDRE :**

*Affaire suivie par : Erika Pallandre*

*Téléphone : 04 77 47 85 87*

*courriel : [erika.pallandre@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:erika.pallandre@dgifp.finances.gouv.fr)*

**Réf DS : 7690918**

**Réf OSE: 2022-42147-10367**

*COMMUNE DE MONTBRISON*

*PLACE DE L'HOTEL DE VILLE*

*42 600 MONTBRISON*

## **AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : EMPRISE DE 8 M<sup>2</sup> ISSUE DU DOMAINE PUBLIC**

**ADRESSE DU BIEN : RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE, 42 600 MONTBRISON**

**VALEUR VÉNALE : 123 €**

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### **1 – SERVICE CONSULTANT**

**Commune de Montbrison**

affaire suivie par : M. Serge Demoliere

### **2 – DATE**

de consultation : 08/02/2022

de réception : 08/02/2022

de visite : sans visite

de dossier en état: 08/02/2022

### **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession amiable.

#### **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Emprise de 8 m<sup>2</sup> issue du Domaine Public située à l'intérieur d'une cour privée.

#### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Commune de Montbrison

Situation d'occupation : libre de toute occupation

Origine de propriété : non précisé

#### **6 – URBANISME - RÉSEAUX**

Zone UA au PLU de la commune

#### **7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

**La valeur vénale du bien est estimée à 123 €**, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

#### **8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an.

#### **9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,

L'Évaluatrice,



Erika Pallandre  
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

